

Table des matières

Sommaire.....	9
Table des sigles et des abréviations.....	10
INTRODUCTION.....	13
i. La définition du président.....	16
ii. La définition de l'autorité administrative indépendante (AAI).....	23
iii. La définition de l'AAI de régulation.....	29
iv. Problématique.....	35
v. Comparaisons internationales.....	37
I. LE PRÉSIDENT AU SEIN DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE DE RÉGULATION.....	45
A. Le président et le collègue.....	46
1. Le statut du président.....	46
a. La nomination du président.....	46
b. L'irrévocabilité et le renouvellement du mandat.....	56
c. Les caractéristiques propres au mandat présidentiel.....	65
2. Les pouvoirs propres du président.....	70
a. Les pouvoirs d'animation des débats et d'administration.....	72
i. La convocation du collègue.....	72
ii. La direction des débats.....	74
iii. L'organisation de l'AAI.....	78
iv. Le respect de la déontologie par les membres du collège.....	80
v. La qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses.....	84
vi. Les autres pouvoirs administratifs.....	87
b. Les pouvoirs de régulation propres du président.....	87
3. L'autorité morale du président.....	90
a. L'origine professionnelle des présidents d'AAI de régulation.....	91
b. La distinction entre pouvoir légal et pouvoir réel.....	94
c. L'importance de la collégialité hiérarchisée.....	95
B. Le président et les services.....	100
1. Deux modèles d'organisation administrative différents.....	100
a. Le modèle du président chef de service.....	101
b. Le modèle d'un directeur chef de service.....	104
c. La différence de modèles saisie par la jurisprudence.....	108
2. Une supervision semblable des services par le président.....	114

a.	L'absence de pouvoir hiérarchique du président, souvent illusoire	114
b.	Des relations similaires entre les présidents d'une part, leurs cabinets et les directeurs des services d'autre part	117
c.	L'accès privilégié du président à l'information détenue par les services	123
II.	LE PRÉSIDENT À L'EXTÉRIEUR DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE DE RÉGULATION	125
A.	Le président face au juge	125
1.	Le président requérant	126
a.	L'action en justice du président au nom de l'AAI	126
i.	La divergence des jurisprudences administrative et judiciaire	126
ii.	Le statut ambigu de représentant	134
iii.	Le champ d'application du pouvoir d'ester en justice du président pour le compte de l'AAI	137
•	La possibilité de contester le défaut de consultation obligatoire de l'AAI	140
•	La possibilité de contester le refus d'homologation par le ministre d'une décision de l'AAI	141
•	La possibilité de contester le montant des ressources allouées à l'AAI	142
•	La possibilité de contester certains actes réglementaires du Gouvernement	145
•	Les limites au champ d'application du pouvoir d'ester en justice du président : les limites tenant à la compétence de l'AAI et le cas du recours dans l'intérêt de la loi	145
•	Le cas particulier des présidents d'AAI dotées d'une commission des sanctions	149
b.	Le pouvoir de président de saisir le juge en sa qualité personnelle	151
i.	Les injonctions indirectes	152
ii.	Le cas particulier de la mise sous séquestre de fonds (président de l'AMF)	160
iii.	Le cas particulier des pratiques restrictives de concurrence (président de l'AdIC)	161
iv.	La saisine du procureur de la République	162
v.	La saisine de l'AdIC	163
c.	La saisine des juridictions de l'Union européenne	163

d. L'action juridictionnelle du président pour la défense de ses intérêts personnels.....	165
2. Le président justiciable	166
a. Les conditions de la justiciabilité	166
i. La nécessité d'un acte faisant grief.....	166
ii. La répartition des compétences au sein de la juridiction administrative	167
iii. La répartition entre contentieux civil et contentieux pénal devant la juridiction judiciaire	169
b. Les cas de justiciabilité	170
i. L'exigence d'impartialité du président devant les juges judiciaire et administratif.....	170
ii. Le contrôle juridictionnel de la décision du président de saisir les autorités juridictionnelles ou administratives compétentes.....	176
iii. L'approfondissement souhaitable du contrôle juridictionnel pour garantir la collégialité des décisions	181
iv. Le contrôle de la Cour de discipline budgétaire et financière	183
v. Le contrôle juridictionnel du président agissant à titre personnel	184
B. Le président face aux pouvoirs constitués et à la société civile	185
1. Le président et les pouvoirs publics.....	185
a. Le président et les pouvoirs publics nationaux	186
i. Le président et le Gouvernement.....	186
ii. Le président et le Président de la République	195
iii. Le président et le Parlement	197
iv. Le président et les autres pouvoirs publics	201
b. Le président et les relations internationales	205
i. Le président et les autorités sectorielles européennes	205
ii. Le président et les institutions de l'Union européenne.....	208
iii. Le président et les réseaux francophones	208
2. Le président et la société civile	209
a. La maîtrise de la communication extérieure de l'AAI.....	210
b. Le cas du rapport annuel de l'AAI.....	213
c. La responsabilité sociale du président, source de droit.....	214
d. La communication des documents administratifs par le président	215
CONCLUSION	219
Bibliographie sélective	221
Table des matières.....	227